

CSE missions SSCT

Présentiel - Synchrones

Les obligations de formation du CSE varient selon la taille de l'entreprise. Elle est différente si l'entreprise a moins de 50 salariés, moins de 300 salariés ou moins de 1000 salariés.

Depuis le 31 mars 2022, les règles et la durée de la formation SSCT évoluent.

La durée de formation SSCT passe de 3 à 5 jours pour tous membres du CSE élus après cette date.

Cela concerne toutes les entreprises qui disposent d'un CSE, à savoir celles comptabilisant plus de 11 salariés.

Ces modifications font suite à une loi votée en août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail.

La durée de formation est de 5 jours, et est obligatoire pour tout nouveau membre élu pour la première fois quelle que soit la taille de l'entreprise.

La durée est de 3 jours pour tout membre renouvelé quelle que soit la taille de l'entreprise.

Objectifs

La mission principale du CSE est d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, l'organisation du travail, la formation professionnelle et les techniques de production.

Le CSE est ainsi consulté sur toutes les questions en rapport avec l'organisation, la gestion et le fonctionnement de l'entreprise.

Public Visé

Cette formation s'adresse aux membres du CSE, titulaires et suppléants, délégués syndicaux, etc.

Pré Requis

Il n'y a pas de prérequis pour cette formation.

Pour rappel :

Depuis le 31/03/2022 : la durée de formation est de 3 jours pour les membres du CSE dont le mandat est renouvelé peu importe la taille de l'entreprise.

Modalités d'entrée en formation

Demander un devis par téléphone : 04.72.79.05.82 ;

Par mail : adv@alyence-groupe.com

Ou sur notre site : www.alyence.com

L'accès en formation se fait dès la contractualisation et selon disponibilités.

Les + métier

La formation CSE est indispensable pour que l'élu à la délégation du personnel puisse exercer toutes ses missions au mieux et garantir ainsi le meilleur fonctionnement du CSE.

La formation CSE est donc obligatoire. Elle est réalisée lorsque les représentants renouvellent leur mandat tous les 4 ans.

Le temps passé en formation est considéré et rémunéré comme du temps de travail.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Parcours pédagogique

Maîtriser le fonctionnement et les différentes attributions du Comité Social et Économique :

- Attributions économique ;
- Attributions sociales (activités sociales et culturelles) ;
- Attribution santé et sécurité (SSCT) ;

Réclamations individuelles et collectives.

S'approprier les moyens dont disposent les CSE pour exercer leur mandat.

Clarifier les droits et obligations des membres du Comité Social et Économique.

Apprendre à lire les documents financiers de l'entreprise et les interpréter.

Méthodes pédagogiques

- Face à face,
- Étude de cas,
- Exercices,
- Présentation et utilisation d'outils pratiques,
- Visite de l'entreprise (sur site) : simulation en situation réelle
- Remise d'un livret pédagogique CSE individuel

1 – Les acteurs de la sécurité : rôle, missions et fonctionnement

- Connaître et comprendre les enjeux de la prévention dans les entreprises
- Identifier les acteurs et les interlocuteurs en matière de santé, sécurité et condition de travail • Rôle, mission et fonctionnement de la CSST et/ou du CSE
- Savoir identifier les thèmes d'action de la CSST et/ou du CSE
- Savoir organiser une visite des locaux

2 – La démarche de prévention globale des risques

- Les différents types de danger et situations à risques
- Le droit d'alerte
- Le droit de retrait
- Les 9 principes généraux de prévention
- Le compte Professionnel de Prévention (C2P)
- Le document unique
- L'ordre du jour
- Le plan de prévention
- L'obligation de formation à la sécurité
- Les documents et registres de prévention mis à disposition de la CSST et/ou du CSE

3 - Les accidents, incendies et maladie professionnelles • Savoir analyser l'accident de travail

- L'arbre des causes
- Le choix des solutions
- La fiche de suivi
- Cerner l'importance des troubles musculo squelettiques
- Appréhender Les différents risques liés à l'activité professionnelle.

4 – Les Risques Psychosociaux

- Présentation des RPS
- Les actions de la CSST et/ou du CSE
- La politique de prévention avec l'intégration des RPS dans le document unique

Qualification Intervenant-e-s

Formateur expérimenté et pédagogue.

Professionnel passionné et ayant une expérience terrain significative lui permettant d'illustrer son intervention avec des exemples concrets.

Méthodes et modalités d'évaluation

- Formation en présentiel.
- Évaluation pratique en fin de formation.
- Délivrance d'une attestation de fin de formation et d'un certificat de réalisation.
- Évaluation à chaud pour mesurer la satisfaction stagiaire.
- Évaluation à froid 10 jours après la formation.

Modalités d'accessibilité handicap

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être envisager afin de faciliter le parcours.



Durée

21.00 Heures

3

Jours

Effectif

Groupe de 2 à 10 personnes